



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 10 juillet 2018

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 371 542 \$ dont 11 767 \$ pour les fêtes de l'eau et nationale, 1117 \$ pour les services conseils en vue de l'aménagement du parc André-R-Noël, 55 220 \$ pour la cueillette des matières résiduelles (déchets, récupération et matières compostables), 141 273 \$ comme premier versement pour les services de la SQ et 20 053 \$ pour le transport adapté.
- 2 Le Maire fait un retour sur les questions des citoyens qui n'avaient pas reçu de réponse lors de la réunion du 12 juin :
 - 2.1 En réponse à une demande d'avis, la FQM recommande de ne pas inclure le contenu des périodes de questions des citoyens aux procès-verbaux des assemblées, puisque par définition un p.-v. est un document officiel qui doit ne rendre compte que des actes et des délibérations des membres du conseil ainsi que de leurs décisions.
 - 2.2 Au citoyen qui avait demandé ce que la municipalité comptait faire de la recommandation du CCE qui, à la suite d'une étude sur la production municipale de GES réalisée il y a quelques années, suggérait d'installer un système de géothermie pour desservir les édifices municipaux, l'école, le presbytère et l'église afin de diminuer l'empreinte écologique des trois organismes correspondants (Municipalité, Fabrique et Commission scolaire), réponse est donnée que la Municipalité et la Fabrique viennent tout juste de mettre à niveau leur système de chauffage et que les dépenses encourues à cet effet ne justifient pas pour le moment une modification majeure et coûteuse des systèmes en place.
- 3 Les élus font rapport de leurs activités du mois dernier :
 - 3.1 Le CCU a recommandé au conseil municipal d'accepter un projet de construction sur la rue Val d'Or.
 - 3.2 Le CCE a supervisé la vidange des fosses septiques.
 - 3.3 Le CCL annonce la journée de vente de garage du 29 juillet, le début des travaux du comité MADA, et le départ de notre bibliothécaire ainsi que la réception de plusieurs candidatures pour remplacer cette dernière. Le CCL se déclare satisfait de la participation aux fêtes de l'eau et nationale (malgré la pluie).
 - 3.4 Le responsable de la sécurité souligne la présence soutenue de la SQ et de la Garde côtière sur la rivière.

3.5 Au chapitre des transports et de la voirie, on est en attente des réponses du MTQ en ce qui concerne la glissière de sécurité à la sortie du village vers Beloeil (ancien emplacement du bateau-théâtre) et de la réfection d'une section de la rue de l'Anse.

3.6 Le Maire souligne le bon succès de la Fête nationale. Il rappelle que la SQ dispose d'un bateau à quai à Saint-Charles et nous apprend qu'une entente a été conclue entre la SQ et la police de Richelieu-Saint-Laurent pour une collaboration occasionnelle. Il nous rappelle que la SQ compte sur la collaboration des citoyens et de la municipalité pour lui acheminer les diverses plaintes. À cet effet, les citoyens qui désirent porter une plainte peuvent l'acheminer à la municipalité où on complètera un formulaire qui sera envoyé. Les plaintes ainsi formulées seront anonymes.

4 Les conseillers reçoivent et adoptent le rapport de l'assemblée du 27 juin du CCU.

5 Sur recommandation du CCU, on procède à l'adoption du projet de construction de la rue Val d'Or.

6 Les conseillers acceptent la soumission de la Compagnie Bourgeois pour des travaux d'aqueduc sur la rue Val d'Or et la Montée Verchères pour un montant total de 939 288 \$ dont 715 944 \$ seront financés par la remise de la TECQ et une ponction de 223 344 \$ dans les surplus accumulés de la municipalité qui dernière contractera un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Beloeil-Mont-Saint-Hilaire en attendant la subvention gouvernementale. De plus, la municipalité demandera au MTQ l'autorisation pour effectuer les travaux de la Montée Verchères.

7 La directrice générale dépose la conciliation bancaire et le rapport budgétaire au 30 juin 2018. (En réponse à la question d'un citoyen, elle déclare que ces documents sont publics et disponibles au bureau municipal.)

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

1 Un citoyen fait en substance l'intervention suivante :

« Le mois dernier, en réponse à une intervention d'une citoyenne relative à son insatisfaction devant, si ma mémoire est fidèle, votre refus non justifié de publier sur internet et dans le « Saint-Marc...Quoi ? » avec les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal le résumé des questions posées par les citoyens ainsi que des réponses apportées par le conseil municipal, vous avez dit que vous en discuteriez « en conseil » et que vous apporteriez des explications lors de la prochaine assemblée, c'est-à-dire ce soir.

Mon intervention concerne les points suivants :

Il faut noter que lorsque les élus se réunissent entre eux pour discuter des affaires municipales, ils ne siègent pas en « conseil » mais bien en « caucus ». Toutes les décisions (consensus) qu'ils prennent alors doivent être adoptées lors d'assemblées publiques du conseil municipal pour avoir force de loi.

Lors des caucus, par ailleurs, toutes les discussions et échanges sont tenus en privé et aucun citoyen n'a accès à leur contenu ; on peut dire que c'est fait en secret, à l'abri des oreilles des citoyens.

Comme chacun de vous ayant été élu à son poste en tant que « *personne* distincte », individuellement (et non en tant que membre d'une équipe), en vertu d'engagements personnels pris et proclamés en campagne électorale, il serait normal que les citoyens soient en mesure d'évaluer la performance de chacun pour voir s'il se comporte comme il s'y est engagé, si « ses bottines suivent ses babines ».

Malheureusement, lors des assemblées du conseil municipal,
- Plusieurs orientations prises en caucus (comme le refus de publier le contenu des questions et réponses) ne sont même pas rediscutées et soumises au vote ;
- Jamais les conseillers ne sont appelés à se prononcer publiquement à titre personnel sur les différentes propositions à l'ordre du jour. Idéalement, le président de l'assemblée, plutôt que de se contenter de demander un proposeur et un appuieur, devrait, à la suite de ces deux formalités, demander explicitement si tous sont d'accord, de façon à donner en principe à tous les conseillers l'occasion de manifester personnellement leur opinion, leur accord ou leur opposition.

Comme jamais (ou presque) les conseillers n'interviennent au niveau du contenu des propositions, les citoyens ne sont pas en mesure d'évaluer leur performance, de valider leur vote et de savoir qui réélire ou non lors de l'élection suivante. Si nous avions élu une équipe au complet, nous pourrions porter un jugement sur les résultats de toute l'équipe, mais ce n'est pas le cas ici et nous n'avons aucun moyen de connaître la valeur réelle de nos choix. Ça me paraît être un déni de démocratie. Et nous méritons mieux.

Concrètement, je suggère que toute décision autre que purement administrative (par exemple, la reconduction d'un contrat obligatoire, la délégation de personnes à des rencontres, l'approbation de PIIA, etc.) devrait être soumise aux voix lors d'assemblées publiques du conseil municipal. Et cela inclut les réponses du conseil aux suggestions ou demandes faites par les citoyens, comme celle qui a donné lieu à mon intervention.

Je vous remercie de votre attention et, surtout, de la considération que vous accorderez à mes commentaires. »

2 Un autre citoyen profite de la tribune pour confronter le conseil municipal à sa décision d'effectuer des travaux de réparation du réseau d'aqueduc et d'offrir des services municipaux dans des secteurs excentriques au nom de l'équité face aux générations à venir. En effet, selon sa vision, entretenir l'occupation clairsemée des rangs et chemins éloignés se fait à coup de subventions gouvernementales et constitue un emprunt sur le capital des générations futures. *À son avis*, les occupants des résidences éloignées polluent plus que la moyenne des citoyens et vivent aux dépens de leurs descendants, ce qui constitue un vol et une usurpation. Il reproche au conseil municipal d'admettre dans ses comités consultatifs des pollueurs et des voleurs.

Jugeant ces propos non pertinents et diffamatoires le Maire lui enjoint de se taire et clôt la période de questions.

Liste des sigles utilisés :

- AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
- CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)
- CCI : Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
- CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
- CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
- COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
- CRE : Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
- FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
- FQM : Fédération québécoise des municipalités
- GES : Gaz à effet de serre
- MADA : Municipalité amie des aînés
- MTQ : Ministère du transport du Québec
- PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement
- SQ : Sûreté du Québec
- SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
- PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale
- TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec